

Tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite de droit dérivé au 31 décembre 2015, en hausse de 6 % par rapport à 2008. Parmi ces retraités, 1,1 million ne perçoivent pas de pension de droit direct. Les femmes, plus souvent veuves, représentent 89 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé. En 2015, le régime général verse 2,8 millions de pensions de droit dérivé, et l'ARRCO 3 millions.

4,4 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé fin 2015

Tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes disposent d'un avantage de droit dérivé, appelé aussi pension de réversion, d'un régime obligatoire de base ou complémentaire au 31 décembre 2015 (tableau 1). Parmi ces bénéficiaires, 1,1 million (soit un quart) ne perçoivent aucun droit direct, soit parce qu'ils n'ont pas encore liquidé leurs droits propres, soit parce qu'ils n'ont pas travaillé – du moins en France – ou pas suffisamment longtemps pour recevoir à ce titre une pension sous forme de rente. Le nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion ne s'est accru que de 6 % par rapport à 2008 (graphique 1).

La proportion des femmes parmi les bénéficiaires d'une pension de droit dérivé est de 89 %. Leur part avoisine ou dépasse les 80 % dans les principaux régimes de retraite. Leur longévité et le fait qu'elles sont en moyenne deux à trois ans plus jeunes que leur conjoint expliquent pour une bonne part cette situation. En outre, lorsqu'ils sont veufs, les hommes, en raison de leur niveau de pension de droit direct souvent plus élevé que celui des femmes, ont des revenus qui dépassent plus fréquemment le plafond de ressources pour être éligibles à la réversion, quand celle-ci est soumise à condition.

Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes percevant une pension de droit dérivé sans cumul avec une pension de droit direct. Leur part est de 96 % dans ce cas, contre 87 % qui cumulent une pension de droit dérivé avec une pension de droit direct (tableau 2). Les résidents à l'étranger sont également nettement plus nombreux parmi les bénéficiaires d'un droit dérivé seul : 45 %, contre 3 % parmi ceux cumulant droits directs et dérivés.

Un nombre de bénéficiaires croissant avec l'âge

En 2015, les titulaires d'une pension de droit dérivé ayant 65 ans ou plus représentent 86 % de l'ensemble des bénéficiaires, soit 3,8 millions de personnes (graphique 2). La part des 85 ans ou plus avoisine les 30 %, soit 1,3 million de bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires croît avec l'âge entre 50 et 85 ans. Rapportée à la population de retraités de chaque tranche d'âge (graphique 3), cette croissance avec l'âge est encore plus marquée. Pour les personnes nées entre 1928 et 1932, encore vivantes en 2012, la part de bénéficiaires dans la population de 70 à 75 ans est de 40 %. Parmi eux, 16 % en disposaient déjà entre 60 et 64 ans. Pour les générations plus jeunes, la part de bénéficiaires entre 60 et 64 ans est plus faible : de 15 % pour les générations 1933 à 1937 à 11 % pour les générations 1943 à 1947. Cette baisse au fil des générations est notamment liée à l'augmentation de l'espérance de vie, à la croissance des droits directs des individus et à la réduction de l'écart d'âge entre les deux membres d'un couple.

4,5 millions de pensions de droit dérivé servies par les principaux régimes de base du privé

En 2015, 2,8 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé à la CNAV et 3 millions à l'ARRCO. Les régimes de base du secteur privé (CNAV, MSA salariés, MSA non-salariés, RSI artisans et RSI commerçants) versent au total 4,5 millions de pensions de droit dérivé, tandis que les caisses de la fonction publique (fonction publique d'État civile, fonction publique d'État militaire et CNRACL) en versent 0,6 million.

Tableau 1 Effectifs de retraités bénéficiaires d'un droit dérivé, cumulé ou non avec un droit direct dans le régime, par régime de retraite en 2015

	Ensemble (en milliers)	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul dans le régime (en milliers)	Femmes (en milliers)	Hommes (en milliers)	Évolution 2014-2015 (ensemble, en %)	Évolution 2010-2015 (ensemble, en %)
CNAV	2 789	831	2 595	194	0,4	3,2
MSA salariés	745	588	713	32	-0,4	-0,2
ARRCO	2 981	1 275	2 702	278	0,7	1,1
AGIRC	627	536	602	26	1,9	10,5
Fonction publique d'État civile ¹	302	232	253	49	0,6	nd
Fonction publique d'État militaire ¹	141	139	140	1	-1,4	nd
CNRACL ¹	161	128	126	35	-0,0	nd
FSPOEIE	34	32	33	1	nd	nd
IRCANTEC	291	247	252	38	-1,6	-6,5
MSA non-salariés	435	103	386	49	nd	nd
MSA non-salariés complémentaire	104	24	84	20	5,5	nd
RSI commerçants	280	211	263	17	0,7	-5,1
RSI artisans	251	233	246	5	2,0	1,1
RSI complémentaire ²	317	317	304	13	4,1	7,7
CNAVPL	47	47	46	1	1,3	nd
CNIEG	40	37	38	2	-0,2	0,2
SNCF	90	87	88	2	-3,4	-13,7
RATP	11	9	10	< 0,5	-1,7	-2,5
CRPCEN	9	8	7	2	0,2	4,7
CAVIMAC	1	1	1	< 0,5	3,4	30,7
Bénéficiaires d'un droit dérivé, tous régimes¹⁻³	4 414	1 091	3 921	493	0,4	4,0

nd : non disponible.

1. Y compris les fonctionnaires percevant une pension de droit dérivé issue d'une pension d'invalidité (voir fiche 20).

2. Les régimes complémentaires du RSI artisans et du RSI commerçants ont été fusionnés en 2013.

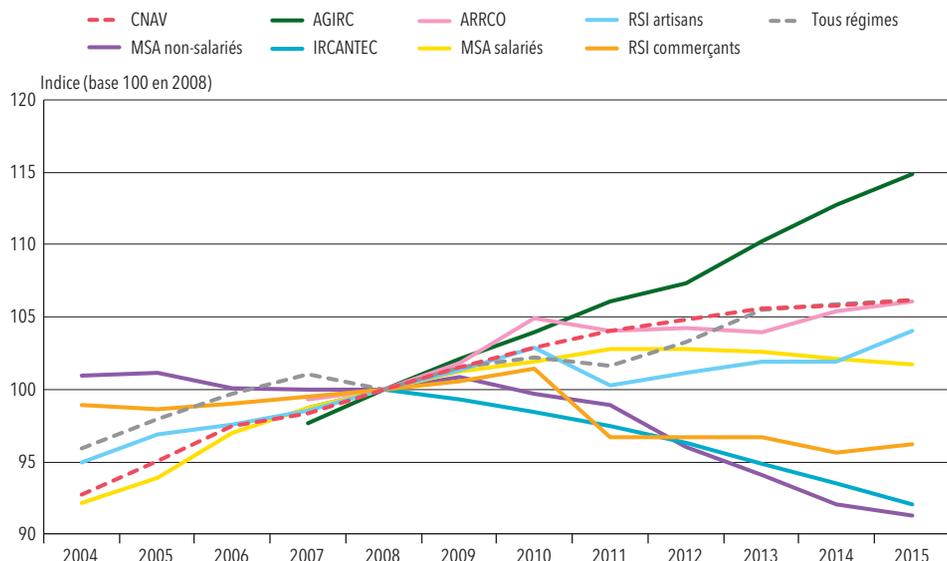
3. Bénéficiaires d'un droit dérivé uniquement, tous régimes confondus. Ce chiffre ne peut pas être comparé aux nombres de bénéficiaires de droits dérivés servis seuls régime par régime : un pensionné de réversion peut en effet bénéficier d'un droit dérivé servi seul dans un régime, tout en bénéficiant d'un droit direct servi par un autre régime.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données excluent les résidents dans les DROM avant 2015.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2015, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

Graphique 1 Évolution des effectifs de retraités bénéficiaires d'un droit dérivé, cumulé ou non avec un droit direct



Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les données par régime avant 2008 proviennent des rapports de la commission des comptes de la Sécurité sociale. Les régimes de la fonction publique ne sont pas représentés sur ce graphique en raison d'un changement de champ dans la prise en compte des pensions de réversion issues d'une pension d'invalidité (voir fiche 20). À la MSA non-salariés, les données excluent les résidents dans les DROM avant 2015.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2015, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES, rapports de la commission des comptes de la Sécurité sociale.

Tableau 2 Effectifs de retraités de droit dérivé tous régimes en 2015

	Bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct	Bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Ensemble des bénéficiaires d'un droit dérivé
Ensemble (en milliers)	3 323	1 091	4 414
Caractéristiques de la population (en %)			
Hommes	13	4	11
Femmes	87	96	89
Résidents en France	97	55	87
Résidents à l'étranger	3	45	13
Moins de 60 ans	0	24	6
60 à 64 ans	5	15	8
65 à 74 ans	26	16	23
75 à 84 ans	37	24	34
85 ans ou plus	32	21	29

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

Lecture > 96 % des bénéficiaires d'un droit dérivé sans droit direct sont des femmes, contre 87 % des bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2015, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

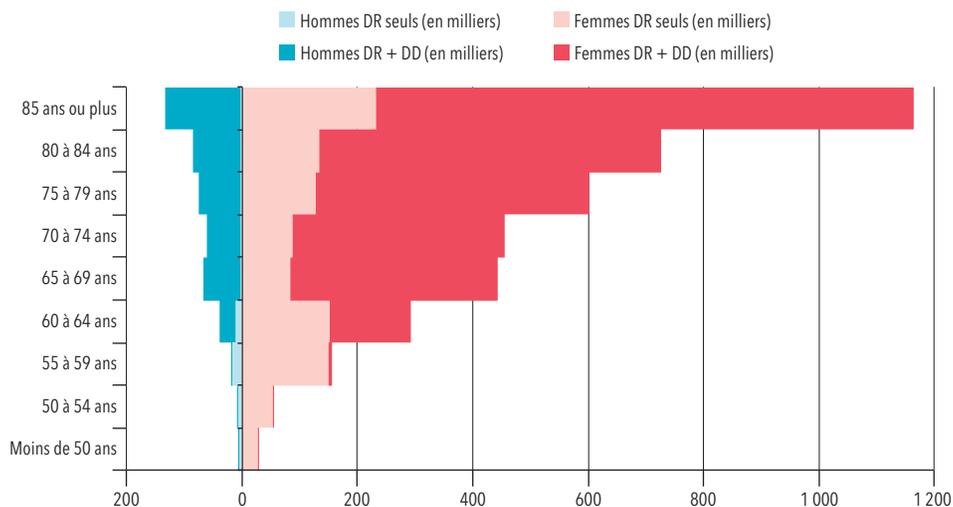
Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE 2015 de la DREES.

La part des bénéficiaires d'un droit dérivé seul dans le régime parmi les bénéficiaires d'un droit dérivé est supérieure à 75 % dans la plupart des régimes – ces retraités pouvant toutefois bénéficier d'un droit direct dans un autre régime –, sauf à la CNAV, à la MSA non-salariés, à la MSA non-salariés

complémentaire et à l'ARRCO où les bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct dans le même régime sont majoritaires.

Depuis 2008, les bénéficiaires d'une pension de droit dérivé à la CNAV et à l'ARRCO ont augmenté de 6 % et de 15 % à l'AGIRC (graphique 1). ■

Graphique 2 Pyramide des âges des bénéficiaires d'un avantage de droit dérivé en 2015



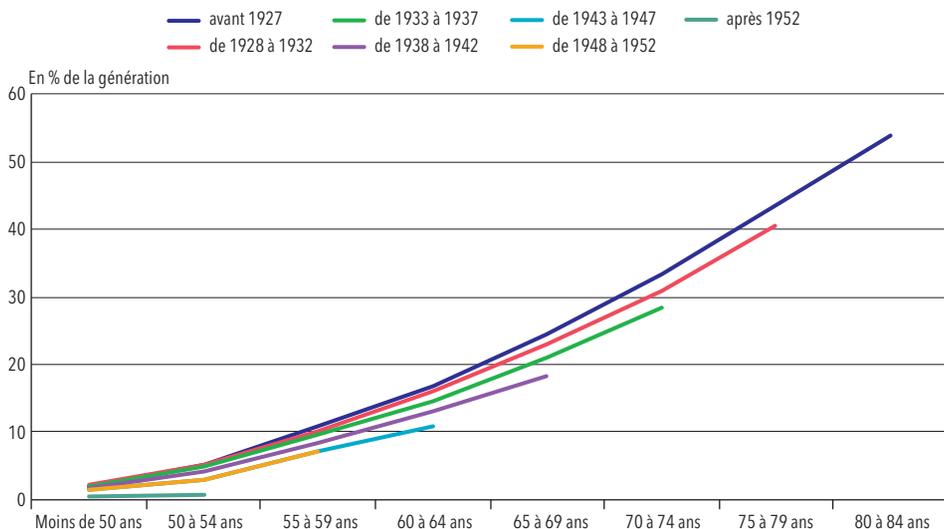
DR seuls : personnes bénéficiant d'un droit dérivé uniquement (tous régimes confondus) ; DR+DD : personnes bénéficiant d'un droit dérivé cumulé avec un droit direct (DD).

Lecture > 1,2 million de femmes de 85 ans ou plus perçoivent une pension de réversion. Parmi elles, 200 000 ne disposent que d'un droit dérivé seul.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2015, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Source > Modèle ANCETRE de la DREES.

Graphique 3 Part des personnes bénéficiant d'un avantage de droit dérivé selon l'âge et la génération



Note > Les résultats par génération présentés ici ne tiennent pas compte de la mortalité différentielle. En effet, une partie des personnes des générations les plus anciennes sont décédées fin 2012. Les retraités présents dans l'EIR sont donc ceux ayant une espérance de vie plus grande, et dont les montants de pension sont les plus élevés.

Lecture > Pour les générations nées avant 1927, parmi les personnes vivantes en 2012, 17 % disposent d'une pension de réversion entre 60 et 64 ans (contre 11 % pour les générations nées entre 1943 et 1947).

Champ > Personnes résidant en France ou à l'étranger, vivantes au 31 décembre 2012.

Sources > DREES, EIR 2012 et INSEE, estimations de populations provisoires au 01/01/2013.

Pour en savoir plus

> Données historiques disponibles dans l'espace Data.Drees : www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Retraites.

> **Bodier M, Buisson G., Lapinte A., Robert-Bobée I.** (coord), 2015, *Couples et Familles - édition 2015*, coll. Insee Références, INSEE, décembre.

> **Collin C.**, 2016, « La part de la réversion dans la retraite des femmes diminue au fil des générations », *Études et Résultats*, DREES, n° 951, février.

> **Daguet F.**, 2016, « De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme », *Insee Première*, INSEE, n° 1613, septembre.

> **Vanderschelden M.**, 2006, « L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit », *Insee Première*, INSEE, n° 1073, avril.